



Lègue par testament olographe

Par **chantoune**, le **27/11/2014** à **00:56**

mon père a rédigé un testament olographe qui dit :
je lègue à mon fils Jean par imputation sur sa part de réserve et de quotité disponible ma maison. nous sommes trois héritiers, montant de la succession (maison comprise) 250 000 euros, maison 160 000 euros combien chaque héritier va percevoir ? merci

Par **Poliagos**, le **03/12/2014** à **20:16**

La réserve de chacun est de $250000 \times 3/4$
La quotité disponible est de $250000/4$

Soit une quotité disponible et une réserve de 62500
De sorte que Jean a 160000

Le legs est réductible pour $160000 - (62500 \times 2) = 35000\text{€}$

Chaque héritier doit percevoir au minimum 62500€
Et Jean aura 160000€ à charge pour lui de restituer 35000€ aux deux autres